



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

7.1.6 Tarifs des services publics

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille,

Absents représentés : Mme LESAGE Claudine représentée par Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. MOUREAU Florent représenté par M. BERTHEBAUD Pierre, M. DOUSSET David représenté par M. MABILEAU Cédric,

A été désignée secrétaire de séance : Mme SERENNE Valérie

24-2026

Modification de la grille tarifaire de location des salles municipales: ajout de tarifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT la proposition de la Commission Finances réunie le 4 mai 2026 de faire évoluer la grille des tarifs de location des salles municipales en ajoutant les montants suivants :

- Salle de co-working : 5€ pour un groupe
- Salle Maréchale et salle Guy Lucas : 50€ par demi-journée
- Salles de l'espace culturel : 50€ par demi-journée et par salle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **FIXER** les tarifs de location des salles municipales tels que définis ci-dessous,
- **DIRE** que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juin 2026.

* LOCATIONS	
Versement des arrhes : 100 €	
Caution : 650 €	
Caution tapage nocturne (salle polyvalente) : 200€	
Salle de la Maréchale ou salle Guy Lucas (journée)	100,00 €
Salle de la Maréchale ou salle Guy Lucas (demi-journée)	50,00 €
Salles de l'espace culturel (demi-journée)	50,00 € par salle
Salle des fêtes (personnes physiques ou morales)	
Forfait un jour (dans la semaine du lundi au vendredi 17h)	250,00 €
- réduction de 50 % pour les frossetains	125,00 €
Forfait week end (cf modalités d'occupation du règlement intérieur)	500,00 €
- réduction de 50 % pour les frossetains	250,00 €
Salle des fêtes pour les associations communales	
Organisation de l'Assemblée Générale	Gratuit
Organisation d'un évènement par an	Gratuit
Arbres de Noël	Gratuit
St Sylvestre	Fermé
Salle de réunion et cuisine (de la salle des fêtes)	
Forfait un jour	250,00 €
- Réduction de 50% pour les frossetains	125,00 €
* CIMETIERE	
Concession 15 ans	100,00 €
Concession 30 ans	200,00 €
Acquisition d'une case columbarium	910,00 €
* BIBLIOTHEQUE	
Gratuité	
*SALLE DE COWORKING	
	1€ par jour (5€/jour pour un groupe)
* DROITS DE PLACE / MARCHÉ	
Etalage	1.70€/ ml
Etalage abonnement trimestriel	7€/ ml

La secrétaire de séance,
Mme SERENNE Valérie



La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne



Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le :

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260518-DCM24-2026-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026